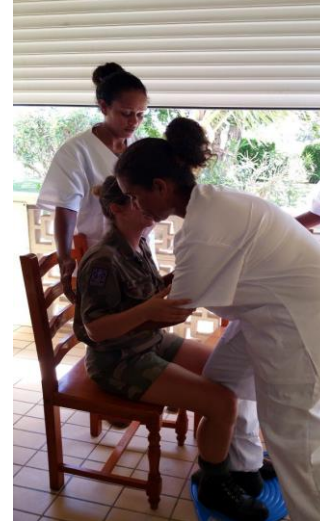


AUXILIAIRE D'AUTONOMIE



Durant 10 mois, les stagiaires sont formés à l'assistance des personnes âgées, de la petite enfance et des handicapés. Le stagiaire présentera le diplôme d'Auxiliaire d'Autonomie au SMA. A l'issue de la formation, il peut entrer dans la vie active ou poursuivre une formation en se spécialisant dans l'un de ces 3 domaines ou auprès de l'IFPSS pour présenter le diplôme AAP (aide à la personne). Il peut également présenter les concours d'admission à certaines formations (aide-soignant, auxiliaire puériculture).



La durée de la formation est de 10 mois (1653 heures) répartis entre :

- ✚ La formation militaire initiale (FMI)
- ✚ La formation professionnelle
- ✚ Les périodes d'adaptation en entreprise
- ✚ L'instruction élémentaire de conduite.

5 unités de cours

Ergonomie - sécurité

Santé - Hygiène

Les qualifications préparées : Titres professionnels, Permis B.

- **Dates d'entrées de formation** : Juin 2016 (14 VS), mars 2017 (13 VS)
- **Dates de sorties de formation** : Mars 2017, décembre 2017
-
-



Adresse : RSMA-NC-Cellule Recrutement-BP 41 - 98850 Koumac
Téléphone : 28.98.92 / 28.98.84 / 87 78 95 Mail : smarecruite@gmail.com
Site internet : www.rsma.nc Facebook : [RSMA-NC c'est CHOC](https://www.facebook.com/RSMA-NC-c'est-CHOC)